

DEPARTEMENT

DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

EXTRIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté nommant les membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire de la commune de Dienné (Vienne),

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 nommant les membres du conseil d'administration au sein des élus,

Vu les réponses des personnes œuvrant dans le domaine associatif,

Vu le courrier de l'UDAF en date du 3 septembre 2014 informant son impossibilité de présenter un candidat,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Président du CCAS : Le Maire, Christian Largeau

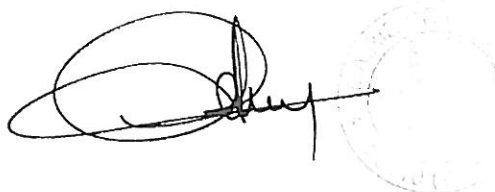
Membres élus par le conseil municipal : Patricia BESSAGUET, Danielle HA, Isabelle SAMMUT et Pascale DAVID

Membres hors conseil et participant à des actions de prévention : Colette TOURANGEAU, Marie-Claire JEAN, Christelle GRATIEN, Ségolène SAVARY.

Article 2 : le secrétariat de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dienné, le 22 septembre 2014

Le Maire, Christian LARGEAU



AR PREFECTURE

086-218600948-20140922-VV_230914_1224-AR
Regu le 23/09/2014